

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 06 2007

L'an deux mille sept, le 27 Juin à 20h, le Conseil de Communauté du Canton d'Oulchy-le-Château, convoqué pour une réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de M. Hervé MUZART.

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : MM DRIQUE D., HOBREAUX G., AUBAS F., REIMANN R., JOLY D., ALLAIN P., CHRETIEN L., DESCHAMPS CH., DOUBLET, du ROIZEL PH., AUBERT J., SERVOISE R., PINTA E., BOUCHER J., MASSUE J-L, MARCHAL C., GAILLARD F ; CASTEL D, GANDON D, SAMIER J-L ; DEVILLE, LEROUX L, PHILBERT S., de REKENEIRE C., FOUILLARD CH., MENARD D., BRIOUX JP., CALLAY F., DRIVIERE F ; FOUILLARD H ; BOUDEELE J-M., CHENU N, TEXIER J-L, GAUDRE R., MUZART H., POTIER R

Absents excusés : BERTIN N, REMY X, VIET B, RICBOURG C, GENARD M, de CONINCK P, GIROD P, MANSCOURT P, MACQUART C, LEVEQUE P, VERRON M, DELETANT J-C, DUPREZ B, AMBROSATO D, FICHEL J-J, GADRET C, IBATICI D, MOQUET G.

Monsieur Gandon est nommé secrétaire de séance

Assistaient également, M. de COLNET Charles-Edouard chargé de développement, Melle HUET Annick chargée de développement socioculturel.

1. Approbation du précédent Compte rendu

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 2 Avril 2007 à 20h.

2. Modalités d'intervention du chantier d'insertion dans les communes

Le Président commence par rappeler que les 16 bénéficiaires du chantier sont trouvés, sept d'entre eux sont originaires du canton. Ce projet devrait leur permettre de réapprendre les règles fondamentales de la vie en société et leur donner goût au travail. On soulignera que l'abandon du chantier par un bénéficiaire du RMI sera sanctionné par la suppression de ce revenu.

L'encadrant technique et l'accompagnatrice socioprofessionnel sont également recrutés. Il s'agit de René Bawol, âgé de 53 ans, qui a déjà dirigé des entreprises et eu des fonctions d'encadrement, et de Martine Clairet qui a déjà travaillé dans le domaine de l'insertion.

Melle Huet rappelle alors les modalités d'intervention du chantier. Le chantier sera itinérant, interviendra dans les communes en ayant fait la demande et sera essentiellement composé de travaux de maçonnerie. Deux équipes de huit personnes se relayeront pour travailler. Le prix de la demi-journée de travail est fixé à 40€. L'achat des matériaux reste à la charge des communes et le matériel sera stocké dans l'ancien local des pompiers à Hartennes.

Melle Huet rappelle ensuite qu'une formation est envisagée pour perfectionner les bénéficiaires du chantier en maçonnerie et en taille de pierre. Celle-ci reviendrait à 7 000€ pris en charge par le Conseil Régional à hauteur de 5 600€.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité moins une abstention le Président à signer un contrat de location de l'ancien local des pompiers derrière l'église d'Hartennes-et-Taux avec la commune d'Hartennes-et-Taux pour le rangement du matériel du chantier d'insertion : 700€ pour 6 mois

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer une convention de partenariat avec les communes pour la réalisation de travaux par le chantier d'insertion

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer une convention de formation avec le GRETA BATP de Picardie pour la mise en place d'une formation « CAE perfectionnement maçonnerie et taille de pierres » pour les 16 personnes employées en CAE dans le cadre du chantier d'insertion itinérant petit patrimoine

3. Recrutement d'une secrétaire en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi

Le Président rappelle que la mise en place du chantier d'insertion, le diagnostic jeune à l'échelle du canton et les divers dossiers en cours ont alourdi la charge de travail pesant sur les salariés de la Communauté de Communes. Aussi serait-il envisageable d'embaucher une secrétaire administrative en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi. Ce contrat d'une durée de six mois renouvelables et de 21 heures hebdomadaires permettrait de soulager les employés sur toutes les fonctions classiques de secrétariat. Grâce aux subventions possibles sur ce type de poste, le financement de l'Etat s'élèverait à 65% minimum.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité moins une abstention le Président à recruter une secrétaire administrative en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi.

4. Vente de terrain sur la zone

Le Président annonce que Monsieur Guinet, dirigeant de l'entreprise ChimiPlastique, est actuellement en procédure de négociation avec les services fiscaux et l'URSSAF pour bénéficier des exonérations liées au classement de la ZA en Zone de Revitalisation Rurale. Si un accord a été trouvé avec l'URSSAF, les services fiscaux ne se sont pas encore positionnés définitivement. La procédure pourrait se débloquer rapidement et le Président rappelle que la commission économique avait donné son accord pour vendre le terrain au prix de 9€ le mètre carré. L'acquéreur souhaiterait obtenir 17 000 mètres carrés environ.

Les autres clients potentiels de la zone poursuivent leurs démarches d'étude.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président avec Monsieur Guinet ou toute autre personne morale qui s'y substituerait à signer les actes de vente de terrain sur la ZA Hartennes au prix de 9€ le mètre carré HT.

5. Décisions modificatives au budget

Annulé

6. Lancement de l'appel d'offre pour la voirie de la zone

Le Président rappelle que l'installation de l'entreprise ChimiPlastique impose la création d'une voirie supplémentaire. Ce projet a déjà été travaillé en commission économique. Le Président rappelle les critères techniques de la voirie, à savoir une longueur de 90 mètres sur une largeur de 12 mètres avec une aire de retournement de 24 mètres de diamètre. Le coût estimé hors taxes est de 166 854€. Le montant des subventions obtenues pour ce projet sont de 30 000€ en réserves parlementaires et de 28 401€ en Dotation de Développement Rural.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à lancer un appel d'offres pour la création d'une voirie supplémentaire sur la Zone d'Activités d'Hartennes et Taux..

7. Mobilisation des crédits du FDDI sur l'étude ZDE

Le Président souligne, qu'initialement, les crédits du Fonds Départemental de Développement Intercommunal devaient être mobilisés sur la numérisation des données cadastrales. Toutefois, le lancement de l'étude ZDE étant un projet d'ores et déjà engagé, il semble préférable de mobiliser ces crédits au plus tôt. Le devis HT de l'étude s'élève à 26 900€. Les 7 228€ du FDDI pourraient alors financer 22 % du projet.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à mobiliser les crédits du FDDI pour le financement de l'étude de Zonage de Développement Eolien.

8. Informations sur le projet Natura 2000 et sur le projet d'intervention du marais de Branges

Le Président rappelle que les services de la Communauté de Communes ont été sollicités, très récemment, par la Direction de l'Agriculture pour prendre la présidence du comité de pilotage Natura 2000.

Monsieur Philbert présente alors ce dispositif. Il s'agit de zones, définies à partir de la directive « Oiseaux » de 1979 et de la directive « Habitats, Faune, Flore » de 1992. Basé sur le volontariat, Natura 2000 couvre des surfaces où la préservation des habitats est l'enjeu prioritaire. Reposant sur une contractualisation de cinq ans, les acteurs s'engagent à établir un Document d'Objectifs afin de mener de concert une politique de préservation.

Les Communautés de Communes de Fère en Tardenois et du Val de l'Aisne sont également couvertes par le périmètre du projet. Toutefois, les élus des autres EPCI, jugés moins réactifs par le conservatoire ne sont pas pressentis pour cette présidence.

Le Président rappelle par ailleurs, l'importance du rôle de présidence pour faire entendre la voix de notre territoire. A défaut de candidature, les services de l'Etat prendront la présidence du comité de pilotage et il pourrait alors être plus difficile pour notre Communauté de Communes de faire valoir ses intérêts.

Le Président rappelle alors la nécessaire solidarité qui unit nos communes sur des projets de cette ampleur et ce, même si certaines ne sont pas couvertes par le projet Natura 2000. Cet engagement mutuel est la base de notre EPCI et c'est lui qui nous permet de monter des projets qui transcendent les intérêts communaux. C'est la même logique qui guide notre démarche d'étude conjointe pour le Zonage de Développement Eolien.

Monsieur Philbert présente également le projet d'intervention sur le Marais de Branges. Depuis de nombreuses années, le Conservatoire de l'Environnement surveille l'état écologique et la richesse de la flore du marais de Branges. La diversité florale était jusqu'alors largement assurée par l'entretien que réalisaient les chasseurs. Aujourd'hui, l'abandon de la fauche fait peser une lourde menace sur certaines espèces végétales.

A l'initiative du Conservatoire, la commission environnement et le conseil municipal d'Arcy Sainte Restitue se sont donc réunis le 25/05/2007 pour une visite guidée du marais de Branges. Le

Conservatoire de l'Environnement a ainsi démontré sur le terrain, aux membres présents, en quoi le marais était typique et unique en Picardie. Le projet d'intervention a été expliqué in situ et consiste en la création de plusieurs layons permettant aux plantes rases de survivre.

Monsieur Hobraux souligne le partenariat qui semble s'établir entre les chasseurs et le conservatoire. Le Maire d'Arcy Sainte Restitue indique sa volonté de préserver les activités de chasse qui procurent à la commune d'Arcy Sainte Restitue des recettes financières.

Le projet de convention tripartite, permettant au Conservatoire de mettre en place une gestion du marais, précise le rôle de la Communauté de Communes. Il s'agit pour elle, de suivre en fonction de ses moyens d'intervention, les recommandations de gestion émises par le Comité de Gestion. Il n'y a donc aucun impact financier.

En tous les cas, toutes les actions menées devront être validées par la commune d'Arcy Sainte Restitue.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité moins 8 abstentions : La Communauté de Communes à poser sa candidature au poste de porteur du DOCOB du projet Natura 2000 et désigne Madame Drique afin de postuler à cette Présidence

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité moins 3 abstentions la Communauté de Communes à signer la convention avec la commune d'Arcy Sainte Restitue, le Conservatoire des sites naturels de Picardie afin d'établir des modes de fonctionnement entre différents partenaires pour assurer la gestion, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel du marais, propriété de la commune d'Arcy sur la parcelle B 293

9. Financement du Pays et convention relative à l'AMO du Plan de Déplacement Interterritorial.

Le Président rappelle l'engagement des communes de Chaudun et de Rozières sur Crise dans l'expérimentation du Transport A la Demande. Un appel d'offre va être lancé pour débiter les expérimentations.

Après délibération, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le Cahier des Clauses Techniques Particulières ainsi que le règlement de consultation relatifs à l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la mise en place d'expérimentations de Transport A la Demande

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes concernant l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la mise en place d'expérimentations de Transport A la Demande sur les territoires des Communautés de Communes du Val de l'Aisne, du Pays de la Vallée de l'Aisne et du Canton d'Oulchy le Château

Après délibération, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité la Communauté de Communes du Val de l'Aisne comme coordonateur mandaté pour la passation et l'exécution du marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la mise en place d'expérimentations de Transports à la demande au nom de l'ensemble des membres du groupement et à ce titre, d'autoriser la Présidente de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne à signer toutes les pièces afférentes au marché.

Après délibération, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité M Chenu en qualité de membre titulaire, et M du Roizel en qualité de membre suppléant de la commission d'appel d'offres

du groupement de commandes concernant l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la mise en place d'expérimentations de transport a la demande sur les territoires des Communautés de Communes du Val de l'Aisne, du Pays de la Vallée de l'Aisne et du Canton d'Oulchy le Château.

Après délibération, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le plan de financement de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la mise en place d'expérimentations de transport a la demande sur les territoires des Communautés de Communes du Val de l'Aisne, du Pays de la Vallée de l'Aisne et du Canton d'Oulchy le Château.

Le Président rappelle ensuite que la Communauté de Communes verse chaque année une contribution aux frais de fonctionnement du Pays du Soissonnais. Ces dépenses sont d'ores et déjà budgétées.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de réversion financière relative aux dépenses engagées dans le cadre du pays du soissonnais en 2006

10. Convention de mise à disposition de l'atlas éolien.

Monsieur de Colnet rappelle que le cabinet ETD, missionné pour la réalisation du Zonage de Développement Eolien, a besoin de données relatives au potentiel éolien pour son étude. Le Conseil Régional dispose de toutes ces données sous format SIG et se propose de les fournir au cabinet sous réserve de la signature d'une convention de concession.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de concession de droits d'utilisation de bases de données de la Région Picardie.

11. Questions diverses

Le Président évoque la négociation entre la Communauté de Communes d'Oulchy et celle du Tardenois, pour rattacher certaines communes de notre canton à la déchetterie de Villers sur Fère. Aujourd'hui les tarifs proposés sont largement prohibitifs, et les négociations se poursuivent pour fixer la tarification annuelle par habitant aux alentours de 4€-4,50€. Rappelons que les habitants des communes de Maast et Violaine, Beugneux, Arcy Sainte Restitue, Cramaille et Cuiry Housse sont concernés.

Monsieur de Rekeneire souligne l'intérêt d'avoir une déchetterie sur le canton. Le Président lui fait réponse en soulignant l'importance des coûts de fonctionnement liés à ce type d'équipement mais se propose de chiffrer ce type de projet.

Une collaboration avec Emmaüs pourrait être envisagée. L'importance d'une implantation au centre du canton est également soulignée.

En second point, le Président aborde la Nuit des Fantômes. Des membres du club de danse de l'Ulchéenne pourraient se produire durant le spectacle. Afin de préparer ces danseuses à la manifestation, l'intervention d'une chorégraphe professionnelle est envisagée pour 160€ les six heures.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité la Communauté de Communes à verser une subvention de 160€ à l'association l'Ulchéenne pour l'intervention de sa chorégraphe dans la préparation de la Nuit des Fantômes

Enfin, le Président annonce la fin de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Des pistes de financement sont actuellement explorées pour éventuellement prolonger cette politique. La commission habitat se charge d'étudier l'opportunité du renouvellement.